



# Lexique

**Heures facturées** : C'est le total de tous les actes facturés. C'est-à-dire les heures réalisées donc facturées plus les heures non réalisées pour absence (ou maladie) mais facturées conformément au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs.

**Heures réalisées** : C'est le total des heures facturées moins les heures facturées pour absences (ou maladie) conformément au règlement intérieur.

**Présence** : C'est la participation effective aux activités mises en œuvre dans le cadre du projet pédagogique.

**La facturation aux familles** doit être établie conformément au règlement intérieur (qui définit les différentes notions d'absence facturées ou pas). Elle doit faire apparaître clairement l'unité de compte (heures notamment) et le nombre total.



## Le forfait :

Il correspond à une offre déterminée par avance sur une période supérieure à une journée, dont la périodicité peut être hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle et pour lequel est demandé un paiement global et invariable quel que soit le nombre d'actes effectués.

## La cotisation :

Elle correspond à une somme d'argent permettant de financer les frais de fonctionnement d'un équipement. Elle permet à la famille de bénéficier du service proposé par l'équipement lors de l'inscription de l'enfant ou du jeune.

